

n° 591 - ACHAT DE TERRAINS

Le Maire expose que Monsieur CAILLET Paul, propriétaire, domicilié à LUDRES a offert de vendre à la Commune les terrains suivants cadastrés :

section A n° 569 Au Chauffour Commune de LUDRES	15 a 61
section Y n° 81 La Fresle Commune de LUDRES	18 a 90
section Z n° 13 Côte St Maurice Commune de MESSEIN	1 a 60
soit au total	<hr/> 36 a 11

Monsieur CAILLET demande pour l'ensemble de ces terrains, la somme de 13 300 F. treize mille trois cents francs.

Le prix au mètre carré s'élève à 3.68 F. trois francs soixante huit ; il est conforme aux ventes de terrains récentes.

Cette acquisition entre dans le cadre de la politique de réserves foncières pratiquée par la Municipalité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

- les terrains décrits ci-dessus et appartenant à Monsieur CAILLET Paul, seront acquis par la Commune au prix total de 13 300 F. treize mille trois cents francs pour constituer des réserves foncières,

- le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles pour réaliser cet achat et notamment l'acte de vente à intervenir devant Maître CONNEUR Notaire à NANCY,

- les crédits nécessaires à cette acquisition existent à l'article 210 du budget 1973.